N° 10
AVRIL 1996

MARTRIN INFOS



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION - COMMUNE DE MARTRIN

Le Conseil Municipal que vous avez élu en juin 1995 a décidé de continuer la diffusion du Bulletin Municipal.

Voici donc le numéro d'Avril 1996, qui vous présente les réalisations de l'ensemble de l'année 1995, et aussi des informations plus générales.

Notre souci est de répondre aux besoins de l'ensemble de la population de la Commune en utilisant au mieux les moyens relativement modestes qui sont à notre disposition.

L'une de nos préoccupations, la plus grave sans doute est d'enrayer la baisse de population qui s'est établie et qui risque de se poursuivre encore. Là aussi les moyens sont modestes. Il faudrait créer d'autres logements ..... des habitations sont vides, dans le village et ailleurs..... Celà devrait être la préoccupation de tous.....

Le 28 Mai, Monsieur Jean Fedini préfet de l'Aveyron sera en visite officielle à Martrin. Nous lui présenterons toutes ces préoccupations.

ELECTRIFICATION DES CLOCHES

A la suite du départ de Martrin, de Monsieur Célestin Carel, il n'y avait plus personne pour sonner les cloches. Les responsables de la Commune et de la Paroisse se sont réunis pour réfléchir ensemble et il a été décidé d'électrifier les cloches, et de faire appel à la générosité de chacun.

Plusieurs entreprises spécialisées ont donc été contactées, et c'est l'entreprise BODET, qui a un siège à TOULOUSE qui a été retenue.

Les travaux se sont déroulés en décembre et étaient terminés pour la Nöel.

Quatre cloches ont été électrifiées. L'ensemble des supports a été conservé après quelques réparations. Les paliers, en bronze, des deux plus grosses cloches ont été remplacés par des roulements à billes afin d'avoir moins de vibrations pendant la sonnerie en volée. Les quatres cloches sont commandées par une horloge programmable.

Cette horloge commande également les aiguilles des cadrans du clocher et la sonnerie des heures. Elle est elle-même commandée par une antenne radio qui reçoit les signaux de l'émetteur de France Inter d'Allouis. Cette radio-synchronisation est permanente et assure une précision absolue, et le changement d'heure été - hiver.

Montant des travaux T.T.C.	**73 566**		
Souscription		17 245	
Paroisse		32 755	
Commune			**11 000**

La commune a également pris en charge les 12 566 francs de TVA, qui seront récupérés en presque totalité. La facture a été payée en 1996.

Merci à tous ceux qui ont participé à cette souscription.

Il va falloir remplacer le cadran côté cimetière qui a été emporté par le vent en ce début d'année.

LE GITE RURAL

Le logement des instituteurs étant souvent inoccupé, début 1995 il a été décidé de le louer en meublé, pendant les vacances d'été.

L'association "Loisir Accueil Aveyron" (A.P.A.T.A.R) qui gère ces locations et assure le relais avec les "Gîtes de France" est donc venu visiter le logement, et nous conseiller pour l'aménager (meubles et équipement ménager, etc...), afin d'obtenir le classement "2 Epis".

Le montant de l'investissement s'élève à 35 741 F. Il se compose en grande partie de meubles de rangement, literie et appareils ménagers. Quelques travaux de peinture ont été effectués. L'aménagement intérieur a été fait par les membres du Conseil Municipal avec l'aide de leurs épouses.

Le gîte est présenté à la clientèle dans le guide des Gîtes de France qui est diffusé dans la plupart des villes.

Pour la saison 1995, le montant des locations s'est élevé à **10 847** francs.

VOIRIE

En 1994, les travaux qui étaient prévus pour l'entretien des routes communales n'avaient pas pu être effectués en totalité. Ces travaux ont été réalisés en priorité.

Le programme 1995, quant à lui, a été fait en totalité et dans d'excellentes conditions. Comme chaque année, il a consisté en diverses réparations sur l'ensemble de la voirie et aussi quelques revêtements.

Le montant des travaux réalisés par l'intermédiaire du SIVOM est le suivant:

Reste du Programme	1994	43 230
Programme	1995	87 908,83

TOTAL T.T.C. **131 138,83**

D'autres travaux ont été financés directement par la Commune. Il s'agit, pour une partie, de travaux de revêtements nouveaux, pour lesquels la Commune a obtenu une aide financière de l'Etat (D.G.E) et pour lesquels une participation a été demandée aux utilisateurs.

La réfection d'une rue du Cayla, en béton teinté fait partie de ce programme.

S'y ajoute également divers autres travaux d'entretien.

DEPENSE			
Travaux programme D.G.E.	197 399,32		
Autres travaux	66 298,11		
Total T.T.C.		263 697,43	
RECETTE			
D.G.E.	64 998		
Participations	72 752		
(dont 20 000F des Amis du Cayla)			
Total		137 750	
Reste à charge pour la Commune			**125 947.43**
A déduire la TVA récupérable environ			36 000

	263 697,43
	131 138,83
Le montant Total des travaux de voirie s'élève donc à:	**394 836,26**

BETONNAGE ET REVETEMENT DE COUR

Ces travaux ont été faits aux mêmes conditions que l'année précédente.
L'entreprise GUIPAL a maintenu le même prix pour le béton (345F le m3 dosé à 300Kg/m3).

Le bilan pour l'année 1995 s'établit ainsi:

TRAVAUX H.T.	40 641,33
Participations	20 360

Récapitulatif des travaux effectués sur 1994 et 1995:

TRAVAUX	**1994**	**1995**	**TOTAL**
Béton	58 995	26 290,53	85 285,53
Tout venant ou revêtement	36 497,89	14 350,80	50 848,69
TOTAL H.T.	**95 492,89**	**40 641,33**	**131 134,22**
PARTICIPATIONS			
Béton	24 497	13 185	42 682
Tout venant revêtement	18 245	7 175	40 712
TOTAL	**47 742**	**20 360**	**68 102**

Pour l'année 1996, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre ce programme aux mêmes conditions que les années précédentes.

CREPIS SALLE DES FETES - LOGEMENTS (suite)

Le crépis de ce bâtiment, dont il avait été fait 3 côtés en décembre 1994 a été terminé avec la façade sud.
Le montant de ces derniers travaux est de: **56 212,84 F T.T.C.**

L'ensemble se trouve donc maintenant complètement rénové et ne devrait pas nécessiter de gros frais pendant longtemps.

MATERIEL MAIRIE

* Pour répondre à des besoins nouveaux de correspondance, notamment par rapport à la gestion de l'éclairage public, il a été acheté un télécopieur (FAX).

* Le téléphone a été installé à la salle des Fêtes. Cette installation correspond à une règle de sécurité (appel des secours) qui n'avait pas encore été appliquée.

UTILISATION/ MODE D'EMPLOI DE CETTE LIGNE ***(65 99 72 17)***

- On peut recevoir tous les appels venant de l'extérieur (ce qui vous permet d'être appelé lorsque vous êtes à la salle des Fêtes) N° de la ligne: ***65 99 72 17***

- On peut appeler le 17 (gendarmerie)
  le 18 (pompiers)
  tous les n° d'appels gratuits (n° verts)
- On peut également appeler tous les n° à condition d'avoir la carte France Télécom. Les communications vous étant directement facturées (téléphone domicile).

Seulement les frais d'abonnement sont à la charge de la Commune.

* Informatique: Après avoir retardé au maximum cet investissement, il est enfin devenu indispensable de s'équiper en informatique.

En concertation avec les Communes voisines de Montclar et de St Juéry, il a été acheté un matériel identique dans les 3 Communes, ce qui nous a permis d'avoir des conditions plus avantageuses. Ce matériel a été livré en Janvier 1996 et la formation pour l'utiliser est en cours.

COUT DE CES DIFFERENTS ACHATS:

Télécopieur SAGEM	2 446,72	
Téléphone (salle)	269,10	
Matériel Informatique (ordinateur, imprimante, logiciels)	28 266,23	
TOTAL T.T.C.		**30 982,05**

ZONE D'OMBRE TELE

Le Conseil Général de l'Aveyron a depuis quelques années financé un programme destiné à améliorer la réception des chaines de télévision aux endroits où elle était défectueuse. Ce programme arrivant à son terme, il fallait déposer un dossier avant le 31 décembre 1995.

Une étude a donc été demandée à une entreprise spécialisée pour déterminer le niveau de réception de chaque habitation, et voir les possibilités de l'améliorer.

Cette étude a été effectuée au début de l'année 1995 sur l'ensemble du Canton de St Sernin.

De cette étude il est ressorti deux possibilités pour la Commune:

1° Installation d'un réémetteur

2° Participation au renforcement du réémetteur dit de " Puech Noir", qui a été mis en place par les Communes de Plaisance, Miolles et Curvalles.

- L'installation d'un réémetteur, que l'étude avait situé à Recoule, présentait un avantage pour le village, mais n'aurait pas apporté d'amélioration sensible pour le reste de la Commune. De plus le coût aurait été très élevé, car la totalité de l'installation était à faire, et à supporter par nous.

C'est donc la deuxième solution qui a été retenue. Elle consiste à utiliser l'installation existante (pylône - petit bâtiment - réémetteur de la 1° et 2° chaine) et d'y adjoindre la 5 (Arte) et la 6. La puissance des réémetteurs sera augmentée. Au dernière nouvelles, la 6 n'a pas encore donné son accord pour la maintenance.

Pour le moment, l'incorporation de Canal + est envisagée mais reste conditionnée par la prise en charge de la maintenance (entretien) par cette chaine, qui jusqu'à présent a refusé de le faire.

Un appel d'offres a été lancé et il est maintenant possible de déterminer le coût, avec une approche assez précise, même s'il subsiste quelques inconnues.

Le montant total H.T. de l'installation coûtera environ 163 000F. De cette somme il faut déduire les diverses subventions de la Région, du Département ou de T.D.F., subventions qui ne sont pas identiques pour chaque chaine.

Ce projet concerne, avec plus ou moins d'importance les Communes de Plaisance, Martrin, Curvalle et Miolles. La répartition du coût est variable. Il est de 40% pour Plaisance et de 20% pour les 3 autres Communes. Ce qui représentera environ 12 000F, pour Martrin, somme à laquelle il y aura lieu d'ajouter quelques frais financiers.

Les travaux devraient être réalisés dans l'année.

- Cette installation ne couvrira pas toutes les zones d'ombres. Il est prévu un complément d'équipement pour les points où il restera une mauvaise réception.

Ce complément devrait être une aide du Département pour l'achat d'une "parabole". Pour l'instant, il n'est pas possible d'apporter d'autre précision, une information sera faite en temps voulu.

ECLAIRAGE PUBLIC

Un examen de l'éclairage public du village, effectué par le Syndicat Intercommunal d'Electrification du département de l'Aveyron (SIEDA) a fait apparaître l'extrême vétusté d'une partie des lampes, avec pannes fréquentes.

Un projet de rénovation a donc été réalisé par le SIEDA et accepté par le Conseil Municipal. Il consiste à remplacer les lampes situées dans les rues du villages par des lanternes, et sur la route par des lampes dites "routières". Quelques lampes ont été rajoutées aux points qui étaient mal ou pas éclairés, en particulier vers le bâtiment salle des fêtes - logements et lotissement.

L'installation a été réalisée en partie en décembre 1995 et le reste en mars-avril 96.

ILLUMINATION DE LA TOUR

En 1994, à l'occasion de la Fête, un essai d'illumination de la Tour des Hospitaliers avait été réalisé avec du matériel provisoire. Le résultat étant bon, il a été décidé de faire une installation permanente.

Il a été placé 3 projecteurs, qui sont commandés par une horloge électrique, ce qui permet de ne laisser fonctionner que quelques heures en début de nuit généralement.

Le branchement est effectué sur l'éclairage public et ne peut fonctionner que lorsque celui-ci se met en marche.

En hiver, l'illumination n'est pas souvent mise en fonction.

Montant de ces travaux

Dépenses

Illumination de la tour		11 217,48	
Eclairage Public		59 624,64	
TOTAL T.T.C.			**70.842,12**
A déduire			
Subvention SIEDA			
	sur illumination	3.867	
	sur éclairage public	20.520	
TVA	14.777% sur 11.217,48	1.657,60	
	16,176% sur 59.624,64	9.644,88	
	TOTAL à ***déduire***		**35.689,48**

LE BUDGET COMMUNAL

IL nous a été demandé pourquoi le budget de notre Commune n'était pas publié comme certaines Communes le font.

Généralement ne sont publiés que les chiffres par grands chapitres, sans entrer dans le détail D'autre part les éléments qui sont dans le budget ne sont que des prévisions de recettes et de dépenses, et ne sont pas obligatoirement réalisés, et de plus, peuvent être modifiées en cours d'année par délibération du Conseil Municipal.

L'examen du Compte Administratif est plus intéressant car il reprend toutes les opérations effectuées dans l'année précédente. La difficulté c'est que le Receveur Municipal (Percepteur) ne l'établit pas en tout début d'année, même si, maintenant qu'il est équipé en informatique, les résultats sont plus rapides.

Autre difficulté: les dépenses d'investissement sont arrêtées au 15 décembre, et il arrive fréquemment que des chantiers ne soient pas définitivement payés et de ce fait l'investissement se trouve comptabilisé sur deux années.

C'est pour cette raison que nous vous présentons les résultats par opération en totalisant l'ensemble des travaux qui s'y rapportent.

Jusqu'à ce jour, le bulletin Municipal ne vous a donc présenté que les dépenses d'investissement et leurs moyens de financement (subvention ou autre....).

Pour les dépenses de fonctionnement, il serait trop long de vous détailler le montant de chaque facture. (Le compte administratif peut être consulté par chacun de vous en Mairie, si vous le désirez).

Voici donc les grandes lignes du Compte Administratif de l'année 1995 en Fonctionnement:

DEPENSES

60	Denrées et Fournitures		4 026,71
61	Frais de Personnel (avec charges) (2 employés Communaux et CES)		95 916,49
62	Impôts et Taxes		4 654,32
63	Services extérieurs:		79 409,50
	eau	2 668,55	
	électricité	37 518,55	
	assurances	11 722,40	
	entretiens divers	27 500,00	
64	Participations et Contingents:		211 146,44
	aide sociale	32 978,32	
	service incendie	12 698,41	
	transports scolaires	14 074,33	
	charges intercommunales	148 785,94	
65	Subventions aux associations		11 819,00
66	Frais de gestion générale		46 932,26
67	Frais financiers		8 470,96
69	Remboursement (trop perçu)		6 738,95
831	Prélèvement pour investissement		222 188,49
TOTAL			**691 303,12**

RECETTES

71 Produits domaniaux (locations diverses)		58 487,59	
72 Produits financiers		50	
73 Recouvrement divers		14 408,81	
74 Dotations reçues de l'Etat		598 495,00	
75 Impôts indirects		10 972,05	
76 Redevances EDF (8 pylônes)		44 712,00	
77 Contributions directes		245 289,00	
foncier bâti	47 667		
foncier non bâti	87 668		
taxe d'habitation	29 653		
taxe professionnelle	13 252		
compensations de l'Etat	67 048		
82 Produits antérieur (somme non dépensée au 31.12.94)		421 557,23	
Total des recettes			**1 393 971,68**
Total des dépenses			**691 303,12**
REPORT SUR 1996			**702 668,56**
(dont factures en attente de paiement au 1.1.96		180 090,27)	

DELEGATIONS

Après le renouvellement du Conseil Municipal, il a été procédé à la désignation des délégués pour représenter la Commune aux différents Syndicats Intercommunaux.

Ces délégués sont les suivants:

SIVOM de Coupiac: (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple)	Ch. Sabatier J.Cl. Roques	
Suppléant	J.M. Sirgue-Bec	
SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de traitement des Ordures Ménagères)	Ch. Sabatier J.L. Gavalda	
SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Electrification du Départ. de l'Aveyron)	B. Bec J.M. Singla	
SIAEP des Rives du Tarn (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Rives du Tarn)	J.M. Sirgue-Bec Serge Condamines	suppléant CH. Sabatier " CL. Boyer
Syndicat de Pays de St Affrique	B. Viala	
SIAH Basse Vallée du Rance (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de le basse vallée du rance)	Guy Cros CHR. Boularan	
Parc Naturel Régional des Grands Causses	CL. Boyer	

DEMOGRAPHIE DE L'ANNEE 1995

NAISSANCES : **Néant**

MARIAGES : **Néant**

DECES:

ALVERNHE Emilienne, Aimée, née le 14 Juin 1909 à Martrin, décédée le 30.01.1995 à Albi.

SABATIER Charles, né le 19.01.07 à Pousthomy, décédé le 5.05.95 à la Pagésié

ROUSSEL Marie, Léonie, née le 23.12.07 à Labastide Solages, décédée le 8.08.95 à la Couzinié.

GRANIER Ernest, René, né le 10.03.10 à La Remoutarié, décédé le 19.09.95 à Vabres l'Abbaye.

PERSONNES NEES A MARTRIN ET DECEDEES A L'EXTERIEUR:

VIALA Joseph, né le 15.01.31 à Coudayrolles, décédé le 10.03.95 à Rodez.

TERRAL Gabriel, né le 3.12.20 au Cayla, décédé le 20.03.95 à St Affrique.

MALLEVIALE Germain, né le 09.10.03 à Coudayrolles, décédé le 08.05.95 à Gaillac.

PLAGNES Léon, né le 25.01.20 à Rieutort, décédé le 19.06.95 à St Affrique.

THURIES Marcelle, née le 04.04.26 au Cayla, décédé le 22.06.95 à Albi.

MENRAS Augustin, né le 03.01.24 à La Bourgade, décédé le 21.09.95 à St Affrique.

ROUQUAYROL Ernestine, née le 05.11.01 au Cayla, décédé le 10.10.95 à Vabres l'Abbaye.

CONDAMINES Lucie, née le 04.12.13 à Rieutort, décédée le 28.10.95 à St Affrique.

GAVALDA Léa, née le 09.10.22 à Jouvayrac, décédée le 28.11.95 à Albi.